DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 11 COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE EXERCICE 2017

Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Présente le Compte Administratif 2017 de la Commune.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section de Fonctionnement

Total des Dépenses 2017	*Total des Recettes 2017*
8 333 291.08 €	*9 408 883.98 €*

Résultat de l'Exercice 2017	*1 075 592.90 €*
Solde de Clôture 2016 reporté	*0.00 €*
Résultat au 31/12/2017	***1 075 592.90 €***

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2017	*Total des Recettes 2017*
3 081 511.22 €	*2 819 560.94 €*

Résultat de l'Exercice 2017	*- 261 950.28 €*
Solde de Clôture 2016 reporté	*- 2 874 620.71 €*
Résultat 2017	***- 3 136 570.99 €***
Restes à réaliser en Dépenses	*828 220.00 €*
Restes à réaliser en Recettes	*1 741 420.00 €*
Solde des restes à réaliser	***913 200.00 €***
Résultat au 31/12/2017	***- 2 223 370.99 €***
Résultats cumulés au 31/12/2016	***- 1 147 778.09 €***

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, par :

19 pour
4 contre ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))
1 abstention(s) ((Monsieur Franck AMBROSINO))

Adopte le Compte Administratif de la Ville de l'Exercice 2017.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

MAIRIE DU MUY 83490 VAR

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 12 COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L'EAU EXERCICE 2017

Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2017.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section de l'Exploitation

Total des Dépenses 2017	*Total des Recettes 2017*
389 558.27 €	*409 219.03 €*

Résultat de l'Exercice 2017	*19 660.76 €*
Solde de Clôture 2016 reporté	*28 111.32 €*
Résultat au 31/12/2017	***47 772.08 €***

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2017	*Total des Recettes 2017*
32 265.73 €	*32 138.64 €*

Résultat de l'Exercice 2017	*44 653.08 €*
Solde de Clôture 2016 reporté	*396 262.97 €*
Résultat 2017	***440 916.05 €***
Restes à réaliser en Dépenses	*0.00 €*
Restes à réaliser en Recettes	*0.00 €*
Solde des restes à réaliser	***0.00 €***
Résultat au 31/12/2017	***440 916.05 €***
Résultats cumulés au 31/12/2017	***488 688.13 €***

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, par :

22 pour
1 contre ((Monsieur Jean-Michel CHAIB))
1 abstention(s) ((Monsieur Franck AMBROSINO))

Adopte le Compte Administratif de l'Eau de l'Exercice 2017.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

MAIRIE DU MUY 83490 VAR

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 13 COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2017

Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2017.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section d'Exploitation

Total des Dépenses 2017	*Total des Recettes 2017*
476 698.06 €	*474 671.02 €*

Résultat de l'Exercice 2017	*- 2 027.04 €*
Solde de Clôture 2016 reporté	*0.00 €*
Résultat au 31/12/2017	***- 2 027.04 €***

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2017	*Total des Recettes 2017*
275 970.45 €	*602 137.51 €*

Résultat de l'Exercice 2017	*326 167.06 €*
Solde de Clôture 2016 reporté	*- 366 755,17 €*
Résultat 2017	***- 40 588.11 €***
Restes à réaliser en Dépenses	*0.00 €*
Restes à réaliser en Recettes	*0.00 €*
Solde des restes à réaliser	***0.00 €***
Résultat au 31/12/2017	***- 40 588.11 €***
Résultats cumulés au 31/12/2017	***- 42 615.15 €***

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, par :

Adopte le Compte Administratif de l'Assainissement de l'Exercice 2017.

20 pour
1 contre ((Monsieur Jean-Michel CHAIB))
3 abstention(s) ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE))

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

Contrôle de Légalité

Affichage

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

MAIRIE DU MUY 83490 VAR

Liliane BOYER

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 14 COMPTE ADMINISTRATIF ZAC DES FERRIERES II EXERCICE 2017

Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2017.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section d'Exploitation

Total des Dépenses 2017	*Total des Recettes 2017*
1 659 146.77 €	*1 566 445.80 €*

Résultat de l'Exercice 2017	*- 92 700.97 €*
Solde de Clôture 2016 reporté	*1 709 058.51 €*
Résultat au 31/12/2017	***1 616 357,54 €***

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2017	*Total des Recettes 2017*
1 566 445.80 €	*1 580 238.42 €*

Résultat de l'Exercice 201	*13 792.62 €*
Solde de Clôture 2016 reporté	*- 33 687.80 €*
Résultat 2017	***- 19 895.18 €***
Reste à réaliser en recettes	*0,00 €*
Reste à réaliser en dépenses	*0,00 €*
Solde des restes à réaliser	***0,00 €***
Résultat au 31/12/2017	***- 19 895.18 €***
Résultats cumulés au 31/12/2017	***1 596 462.36 €***

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, par :

19 pour
4 contre ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))
1 abstention(s) ((Monsieur Franck AMBROSINO))

Adopte le Compte Administratif de la ZAC des Ferrières II de l'Exercice 2017.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

Contrôle de Légalité

Affichage

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

MAIRIE DU MUY

Liliane BOYER

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 15 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017
Commune - Eau - Assainissement - ZAC des Ferrières

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire,

Après s'être fait présenter les Comptes Administratifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats des Comptes de Gestion du Receveur sont en concordance avec les Comptes Administratifs du Maire ;

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

20 pour
4 contre ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))
1 abstention(s) ((Monsieur Franck AMBROSINO))

Approuve les Comptes de Gestion du Receveur 2017 :
Commune - Eau - Assainissement - ZAC des Ferrières.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

MAIRIE DU MUY (83) VAR

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 16 AFFECTATION DU RESULTAT 2017
Budget Principal

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2017 du budget principal,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2018 (002)	Reprise en déficit d'investissement reporté au BP 2018 (001)
	EXCEDENT	DEFICIT			
Exploitation	*1 075 592,90 €*		*1 075 592.90 €*	*0*	
Investissement		*3 136 570.99 €*			*3 136 570.99 €*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

20 pour
4 contre ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))
1 abstention(s) ((Monsieur Franck AMBROSINO))

Adopte l'Affectation du Résultat 2017 du Budget Principal.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

MAIRIE DU MUY

Liliane BOYER

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 17 AFFECTATION DU RESULTAT 2017
Service de l'Eau

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2017 du budget annexe de l'eau,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

SERVICE DE L'EAU

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2018 (002)	Reprise en excédent d'investissement reporté au BP 2018 (001)
	EXCEDENT	DEFICIT			
Exploitation	47 772.08 €		0	47 772.08 €	
Investissement	440 916.05 €				440 916.05 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

24
1 abstention(s) ((Monsieur Franck AMBROSINO))

Adopte l'Affectation du Résultat 2017 du Service de l'Eau.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 18 AFFECTATION DU RESULTAT 2017
Service de l'Assainissement

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2017 du budget annexe de l'assainissement,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	***RESULTATS DE CLOTURE***		***AFFECTATION au 1068***	***Reprise en déficit de fonctionnement reporté au BP 2018 (002)***	***Reprise en déficit d'investissement reporté au BP 2018 (001)***
	EXCEDENT	***DEFICIT***			
Exploitation			*0*		
Investissement	*2 027 04 €*	*40 588.17€*		*2 027.04 €*	*40 588.17 €*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

20 pour
5 abstention(s) ((Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))

Adopte l'Affectation du Résultat 2017 du Service de l'Assainissement.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 19 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 ZAC des Ferrières II

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2017 du budget de la ZAC des Ferrières II,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

ZAC DES FERRIERES II

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2018 (002)	Reprise en déficit d'investissement reporté au BP 2018 (001)
	EXCEDENT	DEFICIT			
Exploitation	1 616 357,54 €		19 895.18 €	1 596 462,36 €	
Investissement		19 895.18 €			19 895.18 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

20 pour
4 contre ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))
1 abstention(s) ((Monsieur Franck AMBROSINO))

Adopte l'Affectation du Résultat 2017 de la ZAC des Ferrières II.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

Contrôle de Légalité

Affichage

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

MAIRIE DU MUY

Liliane BOYER

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 20 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2018

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif de la Commune pour l'Exercice 2018, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Après avis de la Commission des Finances réunie le 06 avril 2018,

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre, est appelé à adopter :

	DEPENSES	*RECETTES*
FONCTIONNEMENT	***9 382 857.00 €***	***9 382 857.00 €***
INVESTISSEMENT	***9 667 690.90 €***	***9 667 690.90 €***
ENSEMBLE	***19 050 547.90 €***	***19 050 547.90 €***

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

20 pour
5 contre *((Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))*

Adopte le Budget Primitif de la Ville de l'Exercice 2018.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 21 BUDGET PRIMITIF DE L'EAU EXERCICE 2018

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de l'Eau pour l'Exercice 2018, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre, le est appelé à adopter :

	DEPENSES	*RECETTES*
EXPLOITATION	***609 736.08 €***	***609 736.08 €***
INVESTISSEMENT	***488 916.05 €***	***488 916.05€***
ENSEMBLE	***1 098 652.13 €***	***1 098 652.13 €***

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte le Budget Primitif de l'Eau de l'Exercice 2018.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 22 BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2018

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de l'Assainissement pour l'Exercice 2018, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre, est appelé à adopter :

	DEPENSES	*RECETTES*
EXPLOITATION	***523 878.00 €***	***523 878.00 €***
INVESTISSEMENT	***686 148.00 €***	***686 148.00 €***
ENSEMBLE	***1 210 026.00 €***	***1 210 026.00 €***

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte le Budget Primitif de l'Assainissement de l'Exercice 2018.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 23 BUDGET PRIMITIF DE LA ZAC DES FERRIERES II EXERCICE 2018

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de la ZAC FERRIERES II pour l'Exercice 2018, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre, est appelé à adopter :

	DEPENSES	*RECETTES*
EXPLOITATION	*2 784 312.36 €*	*2 784 312.36 €*
INVESTISSEMENT	*19 895.18 €*	*19 895.18 €*
ENSEMBLE	*2 804 207.54 €*	*2 804 207.54 €*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

21 pour
4 abstention(s) ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))

Adopte le Budget Primitif de la ZAC des Ferrières II de l'Exercice 2018.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 24 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée les termes de la Loi du 10 janvier 1980 prévoyant la fixation par les Conseils Municipaux des taux d'imposition des Taxes Directes Locales.

L'ensemble des Conseillers Municipaux a eu communication de l'Etat 1259 établi par les Services Fiscaux pour l'année 2018.

La fiscalité est maintenue à son niveau de 2017, à savoir :

** Taxe d'Habitation :*	***14.00 %***
** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties*	***18.00 %***
** Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties*	***58.37 %***

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

24 pour
1 abstention(s) ((Monsieur Jean-Philippe BOSSUT))

Maintient à son niveau de 2017 les taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2018 comme indiqués ci-dessus.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

Contrôle de Légalité

Affichage

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

MAIRIE DU MUY * 83490

Liliane BOYER

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 25 SUBVENTIONS COMMUNALES EXERCICE 2018

Françoise LEGRAIEN, Adjointe Déléguée,

Indique à l'Assemblée, que de nombreuses associations ont déposé leur demande de subvention au titre de l'exercice 2018.

Chaque dossier réceptionné à ce jour a été analysé en vue de proposer un montant à verser.

Les associations n'ayant pas encore communiqué leurs souhaits ou remis un dossier incomplet feront l'objet d'un examen ultérieur et d'une délibération lors d'une prochaine séance.

Les montants proposés ont été soumis à la commission des finances du 6 Avril 2018.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-25-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Le tableau ci-dessous est soumis à l'approbation des membres présents.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Ne prennent pas part au vote :

- *Lina CIAPPARA pour l'association AAPPMA*
- *Jean BERTRAND pour le Club Randonnée Muyoise*
- *Renée DOMBRY-GUIGONNET pour l'association FNACA*
- *Françoise LEGRAIEN pour l'association SAM*
- *Edouard BARRÉ pour le Comité des Fêtes et de Loisirs*
- *Calogero PICCADACI pour l'AMAC*

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Françoise LEGRAIEN, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vote les subventions aux associations mentionnées ci-après.

ASSOCIATIONS	Subvention 2017	Subvention sollicitée 2018	Subvention proposée en Commission Finances le 06/04/2018	Subvention votée
Sportives				
Rugby Club Argens	5 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Club de Karaté du Muy	2 300,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Roue d'Or Muyoise	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
Diane Muyoise	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Tennis Club Muyois	4 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Boulomanes Muyois	4 000,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Billard Club Muyois	200,00 €	500,00 €	200,00 €	200,00 €
Les Archers du Muy	2 900,00 €	3 900,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €
Expression par la Danse	1 300,00 €	1 200,00 €	800,00 €	800,00 €
Ass Muyoise pour l'Education Physique et la Gymnastique Volontaire	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €
Club Randonnée Muyois	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €
Le Muy Football Club	11 000,00 €	16 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
AAPPMA	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Le Muy Handball	2 100,00 €	4 600,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Activ'Bike Service	1 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Azur rotor Club	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-25-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Patriotiques				
Souvenir Français	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Anciens Combattants du Front	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
FNACA	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
1708ième Section de la Médaille Militaire	150,00 €	650,00 €	150,00 €	150,00 €
Parents d'élèves				
Ass. Autonome de Parents d'Elèves	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Caritatives				
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400,00 €	500,00 €	400,00 €	400,00 €
Protection et Sauvegarde de la Forêt Muyoise	300,00 €	500,00 €	400,00 €	400,00 €
Donneurs de sang	200.00 €	300.00 €	200,00 €	200,00 €
S.A.M	1 750,00 €	2 100,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Culturelles				
ACO M'AGRADO	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Théâtre du lendemain	900,00 €	1 200,00 €	800,00 €	800,00 €
Ass Préservation Patrimoine Le Muy		1 000,00 €	200,00 €	200,00 €
Force Rugby Airborne Le Muy Musée de la Libération (+ manifestation exceptionnelle)	4 500,00 €	5 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 € + 300,00 €
Divers				
Comité des Fêtes et de Loisirs	20 000,00 €	21 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
COS	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Foyer Education Permanente	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Festival des Ferrières	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association Muyoise des Artisans et des Commerçants (AMAC)	1 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
CREACTIV	400,00 €	500,00 €	400,00 €	400,00 €
AVSA	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Ecole Elémentaire Peyrouas (spectacle de fin d'année)			800,00 €	800,00 €
Ecole Elémentaire R Aymard (spectacle de fin d'année)			900,00 €	900,00 €

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

MAIRIE DU MUY 3490

Contrôle de Légalité

Affichage

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-25-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-25-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 26 STATIONNEMENT PAYANT – CHOIX DU MODE DE GESTION

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

La commune du Muy connaît depuis plusieurs années des désagréments liés à l'absence de stationnement payant sur le domaine public communal.

En effet, le contexte cristallise des enjeux forts en termes d'attractivité du centre-ville, d'accès aux commerces locaux en centre-ville et de rotation des places de stationnement (phénomène des véhicules « tampons »).

A ce jour, la plupart des communes voisines de taille analogue à celle de la commune du Muy pratique le stationnement payant.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-26-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

L'objectif n'est pas de systématiser ce dernier mais de le prévoir dans des lieux stratégiques qui ont été identifiés et qui serviront de sites pilotes :
Allées Victor Hugo
Parking du Roucas I et II
Parking de la Poste

Le stationnement payant pourra être prévu sur des périodes précises (par exemple les jours de marché provençal), avec un temps de bornage pour les riverains et un horaire gratuit.
Les sites précités nécessiteraient l'acquisition de 5 horodateurs.
Le stationnement payant revêt deux qualifications juridiques différentes :
S'agissant du stationnement sur voiries réservées à la circulation il s'agit d'un service public administratif (SPA).
Le stationnement payant en parcs aménagés est quant à lui un service public industriel et commercial (SPIC).

La configuration actuelle des sites précités implique une qualification de SPIC ce qui a pour conséquence d'appliquer l'instruction comptable M4 et d'assujettir l'activité à TVA.

Il convient ainsi d'analyser les enjeux techniques, juridiques et financiers afin de déterminer le mode de gestion que l'assemblée délibérante souhaitera retenir.

Il est précisé que les modalités d'application du stationnement payant feront l'objet de réunions de concertation avec les représentants des commerçants du Muy.

Considérant que les services du stationnement public peuvent être gérés en régie ou par délégation et que le choix du mode de gestion relève de la compétence du conseil municipal,

Considérant l'examen approfondi des différents modes et outils de gestion possibles pour la gestion du service public administratif du stationnement payant sur voirie ainsi que la gestion du service public industriel et commercial du stationnement payant en ouvrages, en parcs ou enclos,

Considérant que le rapport de présentation annexé à la présente délibération rappelle les enjeux du choix du mode et de l'outil de gestion et qu'il expose les motifs du choix présenté en conseil municipal tout en présentant les principales caractéristiques du mode de gestion proposé,

Considérant l'opportunité, l'intérêt et les justifications d'un outil de gestion unique pour l'exploitation du service public administratif du stationnement payant sur voirie ainsi que du service public industriel et commercial du stationnement payant en ouvrages, parcs ou enclos,

Considérant que le recours à une régie à seule autonomie financière, dite régie autonome apparaît comme le mode de gestion le plus adapté pour répondre aux enjeux, besoins et contraintes de la ville du Muy, des usagers et contribuables,

Considérant que ce choix du mode de gestion est initial, qu'il n'y a pas lieu par conséquent de saisir pour avis le comité technique de la commune du Muy,

Il est proposé à l'assemblée de :

- *Décider du principe du recours à un mode de gestion en régie, selon les modalités décrites dans le rapport de présentation joint en annexe, pour l'exploitation du service public industriel et commercial du stationnement payant en ouvrages, parcs ou enclos,*
- *Désigner la régie à seule autonomie financière, dite régie autonome et dénommée « régie municipale des parkings de la ville du Muy », comme l'outil de gestion le plus adapté pour assurer la gestion du SPIC,*
- *D'autoriser le Maire à engager toutes démarches et prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre de la régie municipale des parkings de la ville du Muy et d'être autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.*

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-26-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

22 pour
2 contre ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT))
1 abstention(s) ((Monsieur Jean-Michel CHAIB))

- *Décide du principe du recours à un mode de gestion en régie, selon les modalités décrites dans le rapport de présentation joint en annexe, pour l'exploitation du service public industriel et commercial du stationnement payant en ouvrages, parc ou enclos ;*

- *Désigne la régie à seule autonomie financière, dite régie autonome et dénommée « régie municipale des parkings de la ville du Muy », comme l'outil de gestion le plus adapté pour assurer la gestion du SPIC ;*

- *Autorise le Maire à engager toutes démarches et prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre de la régie municipale des parkings de la ville du Muy et d'être autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-26-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-26-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 27 CREATION DE LA REGIE MUNICIPALE DES PARKINGS DE LA VILLE DU MUY – STATUTS ET DOTATION INITIALE

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Suite à l'examen approfondi dans la précédente délibération du conseil municipal des différents modes de gestion pour la gestion du service public industriel et commercial du stationnement payant en ouvrages, parcs ou enclos et du rapport de présentation, le conseil municipal a décidé de recourir au mode de gestion en régie, régie dotée de la seule autonomie financière.

Vu l'article L.1412-1 du code général des collectivités territoriales

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-27-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Vu les articles L.2221-1 à L.2221-14 du code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2221-10 à L.2221-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R.2221-1 à R.2221-99 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de statuts annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune du Muy de créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du stationnement des parcs de stationnement suivants :

- *Parc de stationnement du Roucas (I et II)*
- *Parc de stationnement de La Poste*
- *Parc de stationnement des Allées Victor Hugo*

Considérant que cette régie conformément à l'article L.1412-1 du code général des collectivités territoriales susvisé relèvera du champ de l'instruction comptable M4 avec budget annexe et d'un compte de trésorerie 515 spécifique,

Il est proposé à l'Assemblée :

- *de décider la création de la « Régie municipale des parkings de la ville du Muy », régie dotée de la seule autonomie financière*
- *d'adopter les statuts de la régie tels qu'annexés à la présente délibération*
- *de décider d'une dotation initiale (dotation d'équipement) par la ville du Muy à la Régie municipale des parkings de la ville du Muy (articles R.2221-1 et R.2221-13 du code général des collectivités territoriales) d'un montant de 50 000 euros (cinquante mille euros).*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

21 pour
2 contre ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT))
2 abstention(s) ((Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))

- *décide la création de la « Régie municipale des parkings de la ville du Muy », régie dotée de la seule autonomie financière*

- *adopte les statuts de la régie tels qu'annexés à la présente délibération*

- *décide d'une dotation initiale (dotation d'équipement) par la ville du Muy à la Régie municipale des parkings de la ville du Muy (articles R.2221-1 et R.2221-13 du code général des collectivités territoriales) d'un montant de 50 000 euros (cinquante mille euros).*

Contrôle de Légalité

Affichage

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,
Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180418-DB2018-27-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 28 CREATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE MUNICIPALE DES PARKINGS DE LA VILLE DU MUY

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Suite à la création de la régie municipale des parkings de la ville du Muy dans la précédente délibération, il convient de constituer le conseil d'exploitation

Conformément aux dispositions de l'article R.2221-5 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du Maire.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-28-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Conformément aux statuts de la régie municipale des parkings de la ville du Muy, celle-ci est administrée sous l'autorité du Maire et du conseil municipal par un conseil d'exploitation composé de 3 membres, désignés par le conseil municipal, sur proposition du Maire, à savoir :

- *2 membres titulaires élus au sein du conseil municipal, ainsi que 2 suppléants*
- *1 personne représentant les commerçants du Muy et son suppléant*

Le directeur de la Régie peut assister aux réunions du conseil d'exploitation avec voix consultative conformément à la réglementation et aux statuts.

Parmi les membres élus, le conseil d'exploitation élira lors de sa première séance un président et un ou plusieurs vice-présidents.

Sur proposition du Maire sont proposés comme membres titulaires au sein du conseil municipal :

- *M. Fabien GEORGES, conseiller municipal*
- *M. Dominique BARDON, conseiller municipal*

Et comme membres suppléants :

- *M. Mario FOGLIA, conseiller municipal*
- *M. Didier DUTHE, conseiller municipal*

Sur proposition du Maire est proposée comme membre titulaire représentant les commerçants :

- *Mme Antoinette PICCADACI, Présidente de l'Association muyoise des artisans commerçants (AMAC)*

Et comme membre suppléant représentant les commerçants :

- *M. Jean-Luc SIMON, membre AMAC*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

21 pour
3 contre ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE))
1 abstention(s) ((Monsieur Jean-Michel CHAIB))

Décide de nommer :

Membres titulaires au sein du conseil municipal :
- *M. Fabien GEORGES, conseiller municipal*
- *M. Dominique BARDON, conseiller municipal*

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-28-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Membres suppléants :

- *M. Mario FOGLIA, conseiller municipal*
- *M. Didier DUTHE, conseiller municipal*

Membre titulaire représentant les commerçants :

- *Mme Antoinette PICCADACI,*
  Présidente de l'Association muyoise des artisans commerçants (AMAC)

Membre suppléant représentant les commerçants :

- *M. Jean-Luc SIMON, membre AMAC*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

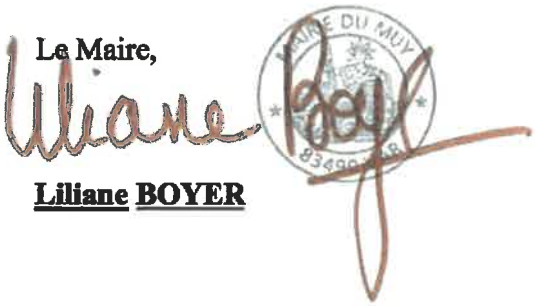

Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-28-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-28-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 29 DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE MUNICIPALE DES PARKINGS DE LA VILLE DU MUY ET FIXATION DE LA REMUNERATION

Le Maire,

Vu l'article R.2221-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2221-14 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la régie municipale des parkings de la ville du Muy, dotée de la seule autonomie financière, conformément aux dispositions susvisées, est administrée sous l'autorité du Maire et du conseil municipal par un conseil d'exploitation et un Directeur désignés dans les mêmes conditions.

Considérant qu'un fonctionnaire territorial de la commune, pour une durée hebdomadaire de service très réduite, peut exercer la fonction de Directeur d'une régie au titre d'une activité accessoire dans

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-29-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

le respect des règles de cumuls de rémunérations et de fonctions (Rép. min., QE Sénat, n°23997, 20 juill. 2006, p. 1925),

Sur proposition du maire il est proposé de désigner comme Directeur de la Régie municipale des parkings de la ville du Muy :

- *M. Vincent GALIEZ, Attaché territorial hors classe et Directeur général des services de la ville du Muy*

Le Directeur étant chargé des activités financières et comptables (Préparation et mise en forme du budget en fonctionnement et investissement), des activités administratives et de secrétariat (préparation du Conseil d'exploitation, compte rendus, suivi des régisseurs de recettes) et des activités techniques (suivi du prestataire maintenance horodateurs, suivi des travaux sur parcs),

Il est proposé une indemnité forfaitaire nette mensuelle de 100 (cent) euros qui fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

Il est proposé à l'Assemblée :

- *de désigner M. Vincent GALIEZ comme Directeur de la Régie municipale des parkings de la ville du Muy*
- *d'autoriser le Maire à procéder à sa nomination par arrêté municipal après avis du Conseil d'exploitation.*
- *de fixer l'indemnité du Directeur de la Régie à la somme forfaitaire nette mensuelle de 100 euros.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

21 pour
3 contre ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE))
1 abstention(s) ((Monsieur Jean-Michel CHAIB))

- *désigne M. Vincent GALIEZ comme Directeur de la Régie municipale des parkings de la ville du Muy ;*

- *autorise le Maire à procéder à sa nomination par arrêté municipal après avis du Conseil d'exploitation ;*

- *fixe l'indemnité du Directeur de la Régie à la somme forfaitaire nette mensuelle de 100 euros.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

MAIRIE DU MUY

Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-29-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 30 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « PARKINGS DE LA VILLE DU MUY »

Le Maire,

Vu la délibération de création de la régie municipale des parkings de la ville du Muy,

Expose à l'assemblée qu'il convient de créer un budget annexe " PARKINGS DE LA VILLE DU MUY", nomenclature M4, avec seule autonomie financière ;

Ce budget annexe sera assujetti au régime général de la TVA ;

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-30-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Ce budget annexe fera l'objet, après obtention du numéro de SIRET, et après avis du Conseil d'Exploitation, d'un vote par le Conseil Municipal.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

21 pour
2 contre ((Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT))
2 abstention(s) ((Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))

Décide de la création d'un budget annexe " PARKINGS DE LA VILLE DU MUY".

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

Contrôle de Légalité

Affichage

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-30-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 31 CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX A TITRE ONEREUX DE LA ZAC DES FERRIERES I A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE (CAD)

Le Maire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRé », et notamment son article 68,

Vu la délibération du conseil d'agglomération de la Communauté d'agglomération dracénoise n°C_2017_205 du 14 décembre 2017 relative à la définition des Zones d'activités économiques (ZAE), au transfert de compétence et aux conditions patrimoniales et financières de leur transfert,

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-31-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Vu la délibération du conseil municipal du 2 octobre 2017 fixant à 150 euros HT du mètre carré le prix de vente des terrains des 5 lots viabilisés sis ZAC des Ferrières I,

Vu l'estimation des Domaines en date du 24 mars 2017 pour une valeur de 150 euros HT du mètre carré (contenance estimative de 8 400 m² au prix de 1 260 000 € HT),

Considérant qu'il convient de procéder à la vente à titre onéreux à la Communauté d'agglomération dracénoise du tènement communal composé de 5 lots aménagés et de la voirie de desserte (1 096 m²), le prix de vente global ne pouvant excéder le prix résultant de la vente aux acquéreurs des 5 lots viabilisés sous section cadastrale n° AC 404p et AC 405p, pour une surface commercialisable totale de 8 102 m² effectifs,

Considérant que la vente à la Communauté d'agglomération dracénoise se décompose comme suit et conformément au plan de bornage général :

Lot n°1 : 2453 m² soit 367 950 € HT
Lot n°2 : 897 m² soit 134 550 € HT
Lot n°3 : 1 466 m² soit 219 900 € HT
Lot n°4 : 1 480 m² soit 222 000 € HT
Lot n° 5 : 1 806 m² soit 270 900 € HT

Soit un total arrêté à la somme de 1 215 300,00 € HT correspondant à 8 102 m².

Considérant que le parking situé au Nord de la parcelle n° AC 404 demeurera de propriété communale et fera l'objet d'un détachement de parcelle, ainsi que la voirie située à l'Est de la parcelle n° AC 405, conformément au plan de bornage ci-annexé,

Il est ainsi proposé à l'Assemblée :

- *D'autoriser le Maire à procéder à la vente à la Communauté d'agglomération dracénoise telle que définie ci-dessus et à signer tous actes ou documents s'y rapportant et pour un montant total de 1 215 300,00 € HT,*
- *Dire que les frais d'acte et de publication seront à la charge de la commune du Muy,*
- *D'inscrire les recettes au budget annexe de la ZAC nature 7015.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

24 pour
1 abstention(s) ((Monsieur Jean-Philippe BOSSUT))

- *Autorise le Maire à procéder à la vente à la Communauté d'agglomération dracénoise telle que définie ci-dessus et à signer tous actes ou documents s'y rapportant et pour un montant total de 1 215 300,00 € HT,*

- *Dit que les frais d'acte et de publication seront à la charge de la commune du Muy,*

- *Inscrit les recettes au budget annexe de la ZAC nature 7015.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DE2018-31-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 32 DENOMINATION DE VOIE – ZAC DES FERRIERES I

Le Maire,

Conformément aux délibérations du conseil municipal du 2 octobre 2017, la commune du Muy a procédé à la viabilisation de 5 lots restant à commercialiser à la ZAC des Ferrières I, ce qui a donné lieu à la création d'une voie de desserte des lots.

Il est proposé à l'Assemblée de décider de la dénomination de cette voie :

« Impasse des Tourterelles ».

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-32-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de dénommer la voie de desserte des 5 lots restant à commercialiser :

« Impasse des Tourterelles ».

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

MAIRIE DU MUY 83490

Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-32-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 33 CHARTE DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE ENTRE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET LA COMMUNE DU MUY

Le Maire,

Expose l'Assemblée :

Suite à un partenariat initié par le Président de la CMAR PACA, Monsieur Roland ROLFO et le Maire de la commune du Muy, il a été décidé de valoriser l'Artisanat de notre commune en offrant à nos 489 entreprises artisanales un service de proximité dispensé par la CMAR PACA.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-33-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Cette démarche se matérialise par la proposition de signature d'une Charte de soutien à l'activité économique de proximité.

Les accompagnements de la Chambre des métiers et de l'artisanat sont multiples et conduisent à une offre de services gratuits notamment au travers d'un dispositif, le « D.E.A.R. » (Diagnostic des Entreprises Artisanales Régionales), qui permet la réalisation de diagnostics d'entreprises, d'accompagnements divers destinés à aider les artisans (identification des points forts et faibles, développement, création de site internet, démarches administratives, etc).

Un élu référent communal avec la CMAR PACA, Monsieur Bernard CHARDES constituera le lien privilégié avec les artisans.

Le dispositif sera présenté par la CMAR PACA à l'ensemble des entreprises artisanales muyoises lors de la signature de la Charte.

Il est proposé à l'Assemblée :

- *d'approuver le projet de Charte de soutien à l'activité économique de proximité ci-annexé,*
- *d'autoriser le Maire à signer la Charte et tous documents afférents à ce dossier.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Approuve le projet de Charte de soutien à l'activité économique de proximité ci-annexé,*
- *Autorise le Maire à signer la Charte et tous documents afférents à ce dossier.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-33-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 34 CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) ENTRE LA SOCIETE LE MUY DEVELOPMENT ET LA COMMUNE DU MUY

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Par délibération du 27 mai 2013, le conseil municipal de la commune du Muy a donné à la société LE MUY DEVELOPMENT son accord de principe pour le réaménagement de la voie communale dénommée Jas de la Paro afin de desservir son projet du pôle de la mode et du design qui borde cette voie.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-34-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Par délibération du 18 janvier 2016, le conseil municipal a réitéré cet accord et approuvé la mise en place d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la commune du Muy et la société LE MUY DEVELOPMENT.

Ces travaux de voirie consistent à élargir la voie du chemin du Jas de la Paro pour réaliser des trottoirs et un rond-point en vue de faciliter la sortie Sud du projet. Les travaux sont conformes à l'OAP n°5 « Site des Valettes » du PLU qui destine ce secteur à la réalisation d'un équipement d'activités économiques. Le coût est supporté en totalité par la société LE MUY DEVELOPMENT.

De la même manière, il convient que l'ensemble du coût des équipements publics nécessaires au projet (réseau eaux usées, réseau eau potable, électricité) soit supporté par la société LE MUY DEVELOPMENT.

Un projet de convention de PUP est établi et annexé à la présente délibération.

Il est proposé à l'Assemblée :

- *d'approuver le projet de la convention de PUP à intervenir avec la société LE MUY DEVELOPMENT ;*
- *d'autoriser le Maire à signer la convention de PUP et tous documents afférents.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

24 pour
1 abstention(s) ((Madame Christine MOROGE))

- *Approuve le projet de la convention de PUP à intervenir avec la société LE MUY DEVELOPMENT ;*
- *Autorise le Maire à signer la convention de PUP et tous documents afférents.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

MAIRIE DU MUY 83490 VAR

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-34-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 35 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION / REUTILISATION DU BATIMENT DENOMME « MOULIN DE LA TOUR » Avenant de transfert

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

La ville du Muy a conclu un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation / réutilisation du bâtiment dénommé « Moulin de la Tour » au Muy.

Ce contrat, toujours en cours d'exécution, a été passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics du 1er août 2006.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

En application de la décision n° 2013-012 du 22 août 2013, ce marché a été attribué pour un montant forfaitaire de 128.293,54 euros hors taxes au groupement NICOLETTI / L.B.P. / G.E.E. / MINGEAUD / CONTROLE ACOUSTIQUE ENVIRONNEMENT, dont Monsieur Olivier NICOLETTI, architecte exerçant en libéral, était mandataire.

Par courriel du 23 mars 2018, la commune du Muy a été informée de la clôture de l'activité de Monsieur Olivier NICOLETTI à compter du 31 décembre 2017 et du transfert de ses contrats en cours au profit de la S.A.R.L. ONARCHITECTURE, créée par ailleurs en février 2017 et gérée par Monsieur Olivier NICOLETTI.

A l'appui, ont été produits l'extrait d'un journal d'annonces légales du 27 janvier 2017, les statuts constitutifs de la nouvelle structure, un extrait Kbis et un R.I.B.

En conséquence, il y a lieu d'autoriser le transfert du marché à la société ONARCHITECTURE par le biais du présent avenant, et ce suivant les dispositions de l'article 20 du Code des marchés publics (régissant le marché) et de l'article 139.4°.b) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les autres conditions du contrat demeurent inchangées.

Il est par conséquent proposé à l'Assemblée d'approuver les termes de l'avenant de transfert portant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation / réutilisation du bâtiment dénommé « Moulin de la Tour », de dire que la société ONARCHITECTURE se substitue à Monsieur Olivier NICOLETTI pour ce marché et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le présent avenant.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

23 pour
2 abstention(s) ((Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE))

Approuve les termes de l'avenant de transfert portant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation / réutilisation du bâtiment dénommé « Moulin de la Tour », dit que la société ONARCHITECTURE se substitue à Monsieur Olivier NICOLETTI pour ce marché et autorise le Maire ou son représentant à signer le présent avenant.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

Contrôle de Légalité

Affichage

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,
Liliane BOYER

MAIRIE DU MUY

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 36 TABLEAU DES EFFECTIFS - EXERCICE 2018
Création de : 1 poste d'Animateur
1 poste d'ATSEM Principal de 1ère classe

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Afin de répondre aux besoins de la Commune, il est proposé de créer au Tableau des Effectifs 2018 les postes suivants :

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-36-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DENOMINATION DES POSTES A CREER	NOMBRE
Animateur	1
Agent Territorial Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 1ère classe	1

Le Maire indique que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Commune (rémunération principale – agents titulaires – article 64111)

Le Conseil Municipal est appelé à :

Adopter la proposition ci-dessus ;
Autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte la proposition ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-36-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE DU MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune du MUY

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 avril 2018.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER

ABSENTS :
Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Calogero PICCADACI est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2018 - 37 TRAVAUX D'ECLAIRCIE EN FORET COMMUNALE

Sylvain SENES, adjoint au Maire délégué à la Forêt,

Expose :

Un porteur de projet (SOLAIREDIRECT) souhaite implanter une centrale solaire photovoltaïque en propriété privée sur le territoire de FIGANIERES.
La réglementation actuelle impose au porteur de projet une mesure compensatoire au défrichement de la surface du projet photovoltaïque, équivalente à un montant financier d'environ 162 000 €.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-37-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

L'Office National des Forêts (ONF) propose au porteur de projet (SOLAIREDIRECT) que cette somme soit allouée en partie pour des travaux en forêt communale du MUY.

Il s'agit de travaux au profit de la régénération naturelle des pins maritimes (cloisonnement et dépressage) sur la parcelle forestière 32 (Dénomination spécifique à l'ONF), et de travaux dans des peuplements de chêne liège (détourage, taille de formation, élagage, levée de liège mâle et/ou brûlé) en parcelle forestière 38.

Ces travaux, encadrés par une convention, seront réalisés par l'entreprise de travaux ONF et n'auront aucun impact financier pour la Commune.
Le Conseil Municipal est invité à :

DECIDER l'acceptation du projet de travaux explicité ci-dessus, en tant que mesure compensatoire au défrichement lié à la création d'une centrale solaire photovoltaïque sur terrain privé sis sur le territoire communal de Figanières.

AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Sylvain SENES, Adjoint au Maire délégué à la Forêt, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE l'acceptation du projet de travaux explicité ci-dessus, en tant que mesure compensatoire au défrichement lié à la création d'une centrale solaire photovoltaïque sur terrain privé sis sur le territoire communal de Figanières.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20180413-DB2018-37-DE
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018